

PROCES-VERBAL SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 JUIN 2025

Etaient présents : Dominique Véret, Christian Mezzavilla, Annick Sauvain, Philippe Héritier, Martine Bugnot, Mathilde Picavet, Patricia Débarbouillé, Martine Rocchi Caslani, Cécile Pagant, Stéphane Guigot, Laurent Villeret, Vincent Rodier, Irène Lenoir.

Excusé : Yves Chaudat

Mr Yves Chaudat ayant donné pouvoir à Mr Laurent Villeret

Secrétaire de séance : Mme Martine Bugnot

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 14 mai 2025.

DELIBERATIONS

➤ ASSUJETTISSEMENT TVA

Le Maire expose que le projet de construction du commerce multi-services, situé au n° 4 Grande Rue qui sera ensuite proposé en nue location à un professionnel constitue une opération située dans le champ de la TVA mais exonérée avec possibilité d'option en application du 2° de l'article 260 du Code général des Impôts. Ce projet ne peut pas bénéficier du FCTVA. En demandant à opter pour la TVA, la commune collectera la TVA encaissée sur les loyers et déduira la TVA sur les dépenses de construction et d'entretien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *à l'unanimité* :

- **DÉCIDE** d'opter pour la TVA concernant le projet décrit ci-dessus ;
- **DÉCIDE** de mandater Monsieur le Maire pour informer le service des impôts des entreprises du choix d'opter à la TVA pour ce programme.

➤ COMMERCE MULTI-SERVICES

Les échanges portent sur la fixation du loyer qui concerne la gérance du commerce multi-services ou plusieurs possibilités sont évoquées. Des renseignements seront pris et des recherches faites avant de se prononcer sur le montant mensuel final et la rédaction du contrat de location sous bail commercial.

➤ VENTE BATIMENT COMMUNAL « ANCIENNE GENDARMERIE »

Après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre, le Conseil Municipal décide de fixer à 240 000.00€ le prix de base de cette vente.

Les modalités de la vente seront fournies ultérieurement.

Mr Vincent Rodier évoque le principe de la vente interactive par notaire ; à retenir ou non.

INFORMATIONS COMMUNALES

-Les travaux de réfection de voirie de la « Grande Rue », tranche 2, ont été réceptionnés. Les trottoirs portant litige ont été refaits.

-Un nouvel abri bus sera installé le long de la RD 974 plus 2 portes vélos ; la commune est dans l'attente des devis. Une demande de subvention sera déposée pour le nouvel abri bus.

-Le Maire communique des informations sur la taxe d'aménagement qui sera versée par la société Hudson suite à son permis de construire.

-La vente des parcelles de bois programmée le 16 juin ne s'est pas faite.

-Le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 23 juin prochain à l'Inspection Académique de Dijon sur l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe à l'école maternelle de Corgoloin.

-Madame Martine Bugnot est nommée coordonnateur communal du recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2026.

-Le Maire et Stéphane Guigot rempliront le questionnaire demandé par les services de « Défense » concernant un recensement des salles communales. Stéphane Guigot donne une petite information sur le recrutement dans l'Armée. Il est tout à fait d'accord pour donner des renseignements à ce sujet aux jeunes qui se font recenser dans le cadre de la journée d'appel.

-Madame Sauvain Annick évoque l'organisation des festivités du 13 juillet prochain.

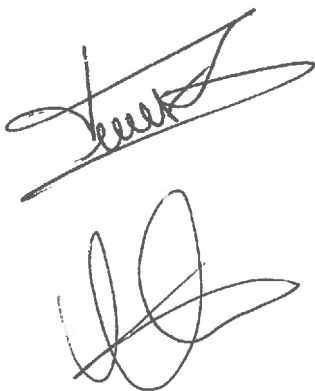
DIVERS

-Le « CSN » rugby nuiton demande l'autorisation d'occuper le terrain de football du 21 juillet au 11 août 2025 chaque lundi, mardi, mercredi et jeudi de 19 à 21 heures pour des entraînements. Le Conseil Municipal donne son accord.

-Une information sera passée sur Panneau Pocket pour aider à la recherche de bénévoles qui accepteraient d'intégrer l'association du Tennis et se mettre en rapport avec Madame Kampf, Présidente.

-Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de subvention du Téléthon.

Fin de la séance à 20H35.

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is more complex and stylized, while the bottom one is simpler and more fluid.